



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES
COMTÉ DE VERCHÈRES**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil Municipal de Verchères tenue à la salle du Conseil, le **lundi 4 décembre 2023** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Alexandre Bélisle, Maire
Madame Annie Dubeau, Conseillère
Monsieur Dominic Lampron, Conseiller
Monsieur Gilles Lamoureux, Conseiller
Madame Katherine R. L'Heureux, Conseillère
Monsieur Philippe Tremblay, Conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du Maire, Monsieur Alexandre Bélisle.

Sont également présents :

Madame Carole Dulude, Directrice générale
Me Jean-Marc Simard, Directeur des affaires juridiques et greffier-trésorier

Est absente :

Madame Nathalie Fillion, Conseillère

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DE QUORUM**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
4. **CORRESPONDANCE**
5. **LÉGISLATION**
6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 6.1 Approbation des comptes
 - 6.2 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 122 300 \$ qui sera réalisé le 11 décembre 2023
 - 6.3 Financement - R575-2022 & R417-2008 - Adjudication
 - 6.4 Proclamation et assermentation de Philippe Tremblay - conseiller district No 5
 - 6.5 Dépôt de déclaration d'intérêts pécuniaires d'un membre du conseil municipal
 - 6.6 Période des Fêtes 2023-2024 - Fermeture des services municipaux
 - 6.7 Calendrier des séances du Conseil 2024 - Adoption
 - 6.8 Ressources humaines - Embauche Directeur des affaires juridiques et greffier-trésorier
 - 6.9 Nomination maire suppléant - Modification résolution No 236-2021

- 6.10 Proposition de délimitation des circonscriptions électorales - Appui à la MRC
 - 6.11 Convention de services animaliers 2024-2028 SPCA Roussillon - Autorisation de signatures
 - 6.12 Calendrier de conservation - Adoption
 - 6.13 Délégation de fonctions et désignation du responsable de la protection des renseignements personnels et de l'accès aux documents
 - 6.14 Abrogation de la résolution 2022-200 – Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels
- 7. COMMUNICATION ET PROJETS SPÉCIAUX**
- 8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 9. TRANSPORT ROUTIER**
- 9.1 Travaux de pavage montée Calixa-Lavallée - Décompte numéro 1 - Autorisation de paiement
 - 9.2 Travaux de la montée Calixa-Lavallée - Programme d'aide à la voirie locale - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale
 - 9.3 Acquisition d'un souffleur Normand N92-312HTR
- 10. HYGIÈNE DU MILIEU**
- 11. SANTÉ BIEN-ÊTRE**
- 12. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
- 12.1 Dépôt du rapport mensuel des permis et certificats - Novembre 2023
 - 12.2 Demande de dérogation mineure DM 06-2023: 48-50 montée Calixa-Lavallée
 - 12.3 Site du patrimoine: 21 rue Madeleine
 - 12.4 Demande de P.I.I.A.: remblai lot 5 310 221
 - 12.5 Demande de permis de démolition: 761 route Marie-Victorin
- 13. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- 13.1 Demande de subvention au Programme Nova Sciences
 - 13.2 Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DE QUORUM**

Le quorum est constaté; l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue.

2023-12-227

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dominic Lampron

APPUYÉ PAR : Madame Katherine R. L'Heureux

et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé.

ADOPTÉ

2023-12-228

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Annie Dubeau

APPUYÉE PAR : Madame Katherine R. L'Heureux

et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal du 6 novembre 2023, tel que rédigé et présenté.

ADOPTÉ

4. **CORRESPONDANCE**

5. **LÉGISLATION**

6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

2023-12-229

6.1. **APPROBATION DES COMPTES**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Philippe Tremblay

APPUYÉ PAR : Madame Annie Dubeau

et résolu unanimement :

D'ADOPTER les comptes de la liste du 30 novembre 2023 pour les chèques No. 7512 à No. 7624 de même que les paiements par virements bancaires totalisant 412 792,44 \$.

ADOPTÉ

2023-12-230

6.2. **RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 122 300 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 11 DÉCEMBRE 2023**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Verchères souhaite emprunter par billets pour un montant total de 122 300 \$ qui sera réalisé le 11 décembre 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
417-2008	22 300 \$
575-2022	100 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 575-2022, la Municipalité de Verchères souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Philippe Tremblay

APPUYÉ PAR : Monsieur Gilles Lamoureux
et résolu unanimement :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 11 décembre 2023;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 11 juin et le 11 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le greffier-trésorier adjoint;
3. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024.	8 300 \$	
2025.	8 800 \$	
2026.	9 300 \$	
2027.	9 900 \$	
2028.	10 400 \$	(à payer en 2028)
2028.	75 600 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 575-2022 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 11 décembre 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉ

2023-12-231

6.3. FINANCEMENT - R575-2022 & R417-2008 - ADJUDICATION

Date d'ouverture :	4 décembre 2023	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 3 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	11 décembre 2023
Montant :	122 300 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Verchères a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 11 décembre 2023, au montant de 122 300 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

8 300 \$	5,25000 %	2024
8 800 \$	4,95000 %	2025
9 300 \$	4,85000 %	2026
9 900 \$	4,85000 %	2027
86 000 \$	4,85000 %	2028

Prix : 98,06400

Coût réel : 5,37776 %

2 - CAISSE DESJARDINS DES PATRIOTES

8 300 \$	5,43000 %	2024
8 800 \$	5,43000 %	2025
9 300 \$	5,43000 %	2026
9 900 \$	5,43000 %	2027
86 000 \$	5,43000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,43000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dominic Lampron
APPUYÉ PAR : Madame Katherine R. L'Heureux
et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Verchères accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 11 décembre 2023 au montant de 122 300 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 417-2008 et 575-2022. Ces billets sont émis au prix de 98,06400 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉ

6.4. **PROCLAMATION ET ASSERMENTATION DE PHILIPPE TREMBLAY - CONSEILLER DISTRICT NO 5**

La directrice générale, agissant à titre de présidente d'élection dans le cadre de l'élection partielle tenue le 12 novembre 2023, informe le conseil municipal et les citoyens de la Municipalité de Verchères que Monsieur Philippe Tremblay a été proclamé élu, conseiller municipal du district numéro 5 et qu'il a été assermenté le 17 novembre 2023.

6.5. **DÉPÔT DE DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conformément aux dispositions de l'article 357 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, monsieur Philippe Tremblay dépose son formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires.

2023-12-232

6.6. **PÉRIODE DES FÊTES 2023-2024 - FERMETURE DES SERVICES MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT la période des fêtes 2023-2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Annie Dubeau

APPUYÉE PAR : Monsieur Philippe Tremblay
et résolu unanimement :

QUE les services municipaux, incluant la mairie, la bibliothèque, le service des loisirs et le service des travaux publics, sauf pour les urgences et le déneigement, seront fermés du 22 décembre 2023 à 12 h jusqu'au 2 janvier 2024 inclusivement. De retour le 3 janvier 2024 selon l'horaire régulier.

ADOPTÉ

2023-12-233

6.7. **CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2024 - ADOPTION**

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Lamoureux

APPUYÉ PAR : Monsieur Dominic Lampron
et résolu unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2024, qui se tiendront le lundi et qui débiteront à 20 h sauf celles d'avril, juillet et septembre qui se tiendront le mardi à 20 h.

8 janvier 2024	2 juillet 2024 - mardi
5 février 2024	5 août 2024
4 mars 2024	3 septembre 2024
2 avril 2024 - mardi	7 octobre 2024
6 mai 2024	4 novembre 2024
3 juin 2024	2 décembre 2024

ADOPTÉ

2023-12-234

6.8. **RESSOURCES HUMAINES - EMBAUCHE DIRECTEUR DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GREFFIER-TRÉSORIER**

CONSIDÉRANT la résolution 2023-11-212 autorisant la création d'un poste de directeur des affaires juridiques et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT les entrevues réalisées et la recommandation du comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Lamoureux

APPUYÉ PAR : Madame Annie Dubeau
et résolu unanimement :

D'ENTÉRINER l'embauche de monsieur Jean-Marc Simard au poste de Directeur des affaires juridiques et greffier-trésorier. Monsieur Simard est entré en poste le 27 novembre 2023. Les conditions d'emploi sont décrites dans l'annexe A-1.

ADOPTÉ

2023-12-235

6.9. **NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT - MODIFICATION RÉSOLUTION NO 236-2021**

CONSIDÉRANT que la résolution No 236-2021 concernant la rotation du maire suppléant doit être modifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dominic Lampron

APPUYÉ PAR : Monsieur Philippe Tremblay

et résolu unanimement :

D'ADOPTER la liste de rotation du maire suppléant modifiée pour la période du 1er novembre 2021 jusqu'à la fin du mandat le 31 octobre 2025.

Chaque élu assumant à tour de rôle la fonction selon le tableau ci-dessous:

MAIRE SUPPLÉANT	PÉRIODE
Gilles Lamoureux	1 ^{er} novembre 2021 au 31 mars 2022
Claude Ménard	1 ^{er} avril 2022 au 31 juillet 2022
Nathalie Fillion	1 ^{er} août 2022 au 30 novembre 2022
Katherine R. L'Heureux	1 ^{er} décembre 2022 au 31 mars 2023
Dominic Lampron	1 ^{er} avril 2023 au 31 juillet 2023
Annie Dubeau	1 ^{er} août 2023 au 30 novembre 2023
Gilles Lamoureux	1 ^{er} décembre 2023 au 31 mars 2024
Nathalie Fillion	1^{er} avril 2024 au 31 juillet 2024
Katherine R. L'Heureux	1^{er} août 2024 au 30 novembre 2024
Dominic Lampron	1^{er} décembre 2024 au 31 mars 2025
Annie Dubeau	1^{er} avril 2025 au 31 juillet 2025
Philippe Tremblay	1^{er} août 2025 au 31 octobre 2025

ADOPTÉ

2023-12-236

6.10. **PROPOSITION DE DÉLIMITATION DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES - APPUI À LA MRC**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi électorale (RLRQ, chapitre E-3.3), la Commission de la représentation électorale doit revoir la carte électorale toutes les deux élections générales;

CONSIDÉRANT que la délimitation des circonscriptions proposée dans le rapport préliminaire de la Commission vise à assurer la représentation effective des électrices et des électeurs;

CONSIDÉRANT que l'analyse de la population électorale démontre que la croissance démographique et sa répartition entre les régions du Québec ont évolué depuis 2014 dont notamment dans la grande région de Montréal, où les mouvements de population se sont accélérés vers ses couronnes immédiates et éloignées;

CONSIDÉRANT que la proposition de délimitation modifie 55 des 125 circonscriptions électorales situées dans 9 régions électorales du Québec;

CONSIDÉRANT que depuis novembre 2014, toutes les circonscriptions de la Montérégie ont enregistré une hausse de leur nombre d'électrices et d'électeurs;

CONSIDÉRANT que la délimitation des circonscriptions proposée prévoit transférer dans la circonscription de Richelieu la ville de Contrecoeur qui fait actuellement partie de la circonscription de Verchères;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville considèrent que ce retrait va à l'encontre du principe de communauté naturelle décrit à la section 1.4.2 du rapport préliminaire de la Commission;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil souhaitent que la circonscription reste inchangée pour les raisons suivantes :

- La circonscription de Verchères correspond au territoire de la MRC de Marguerite-D'Youville;
- La MRC et la circonscription électorale de Verchères sont complètement incluses dans le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);
- La circonscription de Richelieu est complètement à l'extérieur de la Communauté métropolitaine de Montréal;
- La croissance démographique de la circonscription de Verchères sera limitée dans les prochaines années, faute d'espace pour se développer;
- Plusieurs structures sociocommunautaires ont été développées à l'échelle de la MRC, soit la communauté d'appartenance;

CONSIDÉRANT le projet de mémoire déposé aux membres du conseil de la MRC;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Katherine R. L'Heureux

APPUYÉE PAR : Monsieur Dominic Lampron
et résolu unanimement :

DE DEMANDER à la Commission de la représentation électorale de conserver le territoire de la ville Contrecoeur dans la circonscription de Verchères;

D'ADOPTER le projet de mémoire préparé à cet effet;

D'ACHEMINER copie certifiée conforme de la présente résolution à la Commission de la représentation électorale, aux municipalités de la MRC ainsi qu'à la députée de Verchères et ministre responsable de la région de la Montérégie, Mme Suzanne Roy.

ADOPTÉ

2023-12-237

6.11. CONVENTION DE SERVICES ANIMALIERS 2024-2028 SPCA ROUSSILLON - AUTORISATION DE SIGNATURES

ATTENDU le projet d'entente relatif à la gestion animalière du territoire de Verchères proposé par et la Société préventive de cruauté envers les animaux de Roussillon (SPCA Roussillon);

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Annie Dubeau

APPUYÉE PAR : Monsieur Philippe Tremblay
et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire Alexandre Bélisle et la directrice générale, madame Carole Dulude, à signer pour et au nom de la Municipalité de Verchères, la convention de services animaliers 2024 à 2028 avec la SPCA Roussillon suivant les dispositions de l'option trois proposée à ladite offre de services.

ADOPTÉ

2023-12-238

6.12. CALENDRIER DE CONSERVATION - ADOPTION

ATTENDU qu'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

ATTENDU qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente ;

ATTENDU que la Municipalité de Verchères est un organisme public visé au paragraphe 4 de l'annexe de cette loi ;

ATTENDU que la Municipalité de Verchères n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Lamoureux

APPUYÉ PAR : Monsieur Dominic Lampron

et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directrice générale, madame Carole Dulude, à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ADOPTÉ

2023-12-239

6.13. **DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DÉSIGNATION DU RESPONSABLE DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET DE L'ACCÈS AUX DOCUMENTS**

QUE le Conseil municipal prenne acte et autorise ladite délégation.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Katherine R. L'Heureux

APPUYÉE PAR : Madame Annie Dubeau

et résolu unanimement :

ATTENDU QUE le maire de la Municipalité de Verchères, monsieur Alexandre Bélisle, a délégué les fonctions responsables de la protection des renseignements personnels à madame Carole Dulude et à monsieur Jean-Marc Simard, Directeur des affaires juridiques et greffier-trésorier, la fonction de responsable de l'accès aux documents et les pouvoirs qui s'y rattachent, aux termes d'une délégation datée du 4 décembre 2023 faite en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, telle que modifiée par la Loi, modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels;

ADOPTÉ

2023-12-240

6.14. **ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2022-200 – COMITÉ SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

CONSIDÉRANT le règlement excluant certains organismes publics de l'obligation de former un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels (A-2.1, r.3.2);

CONSIDÉRANT que le règlement ci-haut mentionné fut mis en vigueur après sa Loi habilitante;

CONSIDÉRANT les critères établis au règlement pour l'exclusion de l'obligation d'avoir un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Verchères n'est pas tenue de maintenir ledit comité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Lamoureux

APPUYÉ PAR : Monsieur Philippe Tremblay

et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Verchères s'exclue de l'obligation de former un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.

QUE la résolution 2022-200 est abrogée.

ADOPTÉ

7. **COMMUNICATION ET PROJETS SPÉCIAUX**

8. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

9. **TRANSPORT ROUTIER**

2023-12-241

9.1. **TRAVAUX DE PAVAGE MONTÉE CALIXA-LAVALLÉE - DÉCOMPTE NUMÉRO 1 - AUTORISATION DE PAIEMENT**

CONSIDÉRANT la résolution 2023-09-185 octroyant le contrat à Pavage Axion Inc. pour le resurfaçage d'un tronçon de la montée Calixa-Lavallée;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de Mme Catherine Tétreault ing. en date du 8 novembre 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Katherine R. L'Heureux

APPUYÉE PAR : Monsieur Dominic Lampron

et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement du décompte #1 de Pavage Axion au montant de 146 103,44 \$ taxes incluses, incluant une retenue de 5% pour les travaux de pavage de la montée Calixa-Lavallée, dossier S 23-07-27.

QUE cette dépense soit comptabilisée au poste 23 040 05000.

ADOPTÉ

2023-12-242

9.2. **TRAVAUX DE LA MONTÉE CALIXA-LAVALLÉE - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Verchères a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Annie Dubeau

APPUYÉE PAR : Monsieur Dominic Lampron

et résolu unanimement :

D'APPROUVER les dépenses d'un montant de 147 799\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée. Subvention maximale confirmée de 10 000 \$.

ADOPTÉ

2023-12-243

9.3. **ACQUISITION D'UN SOUFFLEUR NORMAND N92-312HTR**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire l'acquisition d'un souffleur pour les besoins de déneigement;

CONSIDÉRANT l'offre de Groupe GLD-Lague Varennes par sa soumission 239168 datée du 5 novembre 2023 au montant de 20 000\$ plus taxes pour un souffleur neuf Normand N92-312HTR;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Lamoureux

APPUYÉ PAR : Monsieur Philippe Tremblay

et résolu unanimement :

D'ENTÉRINER l'acquisition d'un souffleur neuf Normand N92-312HTR auprès de Groupe JLD-Lague Varennes au montant de 20 000\$ plus taxes;

QUE la somme nette pour cette dépense soit comptabilisée au poste 23-040-19-000.

ADOPTÉ

10. **HYGIÈNE DU MILIEU**

11. **SANTÉ BIEN-ÊTRE**

12. **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

12.1. **DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DES PERMIS ET CERTIFICATS NOVEMBRE 2023**

Le rapport des permis et certificats émis par le service de l'urbanisme pour le mois de novembre 2023 est déposé.

2023-12-244

12.2. **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 06-2023: 48-50 MONTÉE CALIXA-LAVALLÉE**

À l'immeuble sis au 48-50 montée Calixa-Lavallée formé du lot 5 218 534, une demande de dérogation mineure est déposée à l'effet :

- D'autoriser l'implantation d'une remise à une distance entre 0,45m et 0,71m de la ligne du terrain au lieu de 3m;
- D'autoriser l'aménagement d'une entrée de charretière avec sens unique d'une largeur de 6,2m au lieu de 7,3m.

CONSIDÉRANT les arguments et les raisons pour lesquels le propriétaire ne pouvait pas se conformer aux dispositions du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le fait d'accepter l'implantation de la remise à une distance de 0,45m pourrait porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Katherine R. L'Heureux
APPUYÉE PAR : Madame Annie Dubeau
et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'implantation de la remise à une distance minimale de 0,75m;

D'AUTORISER l'aménagement d'une entrée de charretière avec sens unique d'une largeur de 6,2m au lieu de 7,3m.

ADOPTÉ

2023-12-245

12.3. SITE DU PATRIMOINE: 21 RUE MADELEINE

À l'immeuble sis au 21 rue Madeleine formé du lot 5 217 422, une demande assujettie à l'application du règlement de constitution du site du patrimoine du vieux village de Verchères est déposée à l'effet d'ajouter deux galeries en bois traité au 1er et 2e étage sur la façade latérale droite.

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Philippe Tremblay
APPUYÉ PAR : Madame Katherine R. L'Heureux
et résolu unanimement :

D'ACCEPTER le projet d'ajouter deux galeries en bois traité au 1er et 2 étage sur la façade latérale droite, tel que présenté, conforme aux exigences du règlement de constitution du site du patrimoine du vieux village de Verchères, conditionnellement à ce que le revêtement extérieur du bâtiment soit complété simultanément.

ADOPTÉ

2023-12-246

12.4. DEMANDE DE P.I.I.A.: REMBLAI LOT 5 310 221

Une demande de P.I.I.A. est présentée pour le lot 5 310 221 afin d'accepter des travaux de remblai sur un terrain agricole;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dominic Lampron
APPUYÉ PAR : Madame Annie Dubeau
et résolu unanimement :

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. pour le remblai sur le lot 5 310 221, conditionnellement à ce que des vérifications soient effectuées par un agronome lors du dépôt de la terre afin qu'elle soit de catégorie A.

ADOPTÉ

2023-12-247

12.5. DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION: 761 ROUTE MARIE-VICTORIN

À l'immeuble sis au 761 route Marie-Victorin formé du lot 5 217 341, une demande d'autorisation de démolition est présentée;

CONSIDÉRANT l'alinéa 3 de l'article 148.0.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT le programme de réutilisation du sol proposé;

CONSIDÉRANT que ce programme de réutilisation du sol est assujéti à l'application du règlement de constitution du site du patrimoine du Vieux Village de Verchères;

CONSIDÉRANT les critères d'évaluation prévus au règlement de démolition;

CONSIDÉRANT l'avis de M. Serge Blais, architecte-conseil en patrimoine du 11 octobre 2023;

CONSIDÉRANT les recommandations du CCU du 15 novembre 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Lamoureux

APPUYÉ PAR : Monsieur Dominic Lampron

et résolu unanimement :

DE REFUSER le permis de démolition et de demander une révision du programme de réutilisation du sol de manière qu'il tienne davantage compte de son environnement.

QUE ce nouveau programme de réutilisation du sol, assujéti à l'application du règlement de constitution du site du patrimoine du Vieux Village de Verchères, soit étudié par le Comité consultatif d'urbanisme;

ADOPTÉ

13. **LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE**

2023-12-248

13.1. **DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME NOVA SCIENCES**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Philippe Tremblay

APPUYÉ PAR : Madame Katherine R. L'Heureux

et résolu unanimement :

DE PRÉSENTER une demande de subvention au Programme Nova Sciences;

QUE la Municipalité de Verchères désigne madame Isabelle Boisseau, Directrice loisirs, culture, tourisme et vie communautaire comme personne contact et désigne madame Carole Dulude, Directrice générale autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs à la demande mentionnée ci-dessus.

ADOPTÉ

2023-12-249

13.2. **PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Annie Dubeau

APPUYÉE PAR : Monsieur Dominic Lampron

et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Verchères autorise la présentation du projet de **Réfection piscine municipale extérieure** au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Verchères à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

QUE la Municipalité de Verchères désigne madame Isabelle Boisseau, Directrice loisirs, culture, tourisme et vie communautaire comme personne contact et désigne madame Carole Dulude, Directrice générale autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉ

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil municipal répondent aux différentes questions des personnes présentes à la séance.

2023-12-250

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 21h24.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dominic Lampron

APPUYÉ PAR : Madame Annie Dubeau

et résolu unanimement :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉ

Je, Alexandre Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**M. Alexandre Bélisle,
Maire**

**M. Jean-Marc Simard,
Directeur des affaires juridiques et
greffier-trésorier**

Je, Jean-Marc Simard, Directeur des affaires juridiques et greffier-trésorier, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

M. Jean-Marc Simard,
Directeur des affaires juridiques et greffier-trésorier

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES

APPROBATION DES COMPTES
 CHÈQUES #7512 AU #7513
 CHÈQUE #7535
 CHÈQUES #7559 AU #7560
 CHÈQUES #7562 AU #7587
 CHÈQUES #7589 AU #7594
 CHEQUES #7598 AU #7600
 CHEQUES #7603 AU #7612
 CHEQUES #7616 AU #7624

No chèque	NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA FACTURE	
PR	VIDÉOTRON LTÉE	INTERNET	443.60 \$
PR	VIDÉOTRON LTÉE	TÉLÉPHONE	266.25 \$
PR	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ	26 852.72 \$
PR	BELL CANADA	TÉLÉPHONE (MAISON DES JEUNES) OCTOBRE 2023	151.07 \$
PR	GLOBALPAYMENTS	FRAIS PAIEMENT OCTOBRE 2023	43.34 \$
PR	PAYSAFE / NETBANK	PAIEMENTS VISA ET MASTERCARD - LOISIRS (FRAIS MINIMUM) PAIEMENT DIRECT	6.56 \$
PR	PAYSAFE / NETBANK	PAIEMENTS VISA ET MASTERCARD - LOISIRS (FRAIS MINIMUM) PAIEMENT DIRECT (OCTOBRE 2023)	34.86 \$
PR	CENTRE COMMUNAUTAIRE DE VERCHÈRES	ENTRETIEN MÉNAGER CLINIQUE MÉDICALE DE VERCHÈRES OCTOBRE 2023 (10 DE 12)	747.34 \$
PR	CENTRE COMMUNAUTAIRE DE VERCHÈRES	LOCATION IMMEUBLE NOVEMBRE 2023 (11 DE 12)	16 079.73 \$
PR	CENTRE COMMUNAUTAIRE DE VERCHÈRES	ENTRETIEN MÉNAGER 9 SEMAINES - CAMP DE JOUR	5 250.09 \$
PR	MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE	MATIÈRES RÉSIDUELLES	53 587.00 \$
PR	VILLE DE CONTRECOEUR	ENTENTE INTERMUNICIPALE SERVICE PRÉVENTION INCENDIE 1/3	21 859.33 \$
PR	VILLE DE CONTRECOEUR	ENTENTE INTERMUNICIPALE SERVICE PRÉVENTION INCENDIE 2/3	21 859.33 \$
PR	ARÉO-FEU LTÉE	ÉQUIPEMENT DE COMBAT PROTECTION INCENDIE	393.21 \$
PR	SERVICES DE CARTES DESJARDINS	CREATIVE CLOUD, SPOTIFY MUSIQUE EN PLEIN AIR (CHALET/GLISSOIRE), MICROSOFT 365 UTILISATEURS (22) PÉRIODE DU 18/10/2023 AU 17/11/2023, IT CLOUD EXCHANGE ONLINE UTILISATEURS (6) PÉRIODE DU 16/10/2023 AU 15/12/2023, REGISTRE DE MUTATION, FORMATION HORTICULTRICES (3) /ORIFLAMES	991.96 \$
PR	EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSE DE LABORATOIRE (EAU POTABLE)	436.57 \$
PR	EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSE DE LABORATOIRE (EAUX USÉES)	514.63 \$
PR	PAGENET DU CANADA INC.	TÉLÉCOMMUNICATION NOVEMBRE 2023 (11 DE 12)	55.93 \$
PR	CAROLE DULUDE (PETITE CAISSE)	ÉLECTION PARTIELLE 2023 - REPAS PERSONNEL ÉLECTORAL	152.55 \$
PR	MPA INC. - SOCIÉTÉ DE COMPTABLES	AUDIT INTÉRIMAIRE EXERCICE 31/12/2023	5 490.06 \$
PR	FTQ	COTISATION	1 600.00 \$
PR	CRÉDIT-BAIL RCAP INC.	FINANCEMENT IMPRIMANTE	312.37 \$
PR	BENEVA	ASSURANCES COLLECTIVES	13 726.69 \$
PR	AGENCE SPACIALE	ARCHITECTURE PISCINE - ÉMISSION D'UNE 4E OPTION	1 161.25 \$
PR	VILLE DE CONTRECOEUR	ENTRAIDE INCENDIE	817.02 \$
PR	VILLE DE CONTRECOEUR	ENTRAIDE INCENDIE	817.02 \$
7512	CHRISTINE DIGUER	YOGA/PILATES SESSION AUTOMNE 2023	4 323.06 \$
7513	RAYMOND LAPORTE	CONTRAT D'ANIMATION BIBLIOTHÈQUE	175.00 \$
7535	ALLYSON ANNABELLE HANDFIELD	COURS DE DANSE	5 438.40 \$
7559	VILLE DE ST-AMABLE	ENTRAIDE - APPEL #23-173	833.04 \$
7560	ICO TECHNOLOGIES	HÉBERGEMENT SAAS	201.20 \$
7562	MARJOLAINE DAOUST	MATÉRIEL ANIMATION - ACHAT ÉQUIPEMENT ET SACS JEUX	141.41 \$
7563	BIBLIO RPL LTÉE	ACHAT DE VOLUMES BIBLIOTHÈQUE	228.63 \$
7564	TECHNO FEU INC.	SUPPORT À RADIO V 1-07-07	4 369.05 \$
7565	ÉQUIPEMENT MÉDICAL RIVE NORD	MATÉRIEL PREMIERS RÉPONDANTS	180.24 \$
7566	SÉCURITÉ MASKA 1982 INC	RECHARGE CYLINDRES D'AIR PROTECTION INCENDIE	190.51 \$
7567	SOLENO SERVICES INC	INSPECTION SEMI-ANNUELLE - 2 UNITÉS VIEUX VILLAGE ET RUE ST-ALEXANDRE	2 586.94 \$
7568	LONGUS EQUIPEMENT INC	ENTRETIEN (V35-11) PÉPINE	26.82 \$
7569	MATÉRIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTÉE	PAILLIS DE CÈDRE ET ENTRETIEN PARCS	4 983.80 \$
7570	MCASPALT INDUSTRIES LIMITED	ASPHALTE (ÉMULSION)	287.44 \$
7571	MARTECH SIGNALISATION INC.	PIÈCES & ACCESSOIRES	785.56 \$
7572	LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC.	ACHAT DE VOLUMES BIBLIOTHÈQUE	663.22 \$
7573	BUROPRO CITATION	FOURNITURE DE BUREAU	754.56 \$
7574	LIBRAIRIE ALIRE	ACHAT DE VOLUMES BIBLIOTHÈQUE	1 228.10 \$
7575	ISABELLE MORIN	ACHAT TIMBRES	148.09 \$
7576	CHANTE TA VOIE	SONORISATION - MONTAGE & OPÉRATION - SOIRÉE D'HUMOUR 21 OCTOBRE 2023	330.00 \$
7577	YOLAINE MORNEAU	DÉCORATION LOGE VIEILLE CASERNE ET PRESBYTÈRE - LIVRE ET FRAIS DÉPLACEMENT	303.46 \$
7578	AGRO-SOLUTIONS	COUTEAUX À TONDEUSE V-30-07	182.39 \$
7579	CHAUFFAGE VENTILATION JEAN-PAUL ARES INC	ENTRETIEN ANNUEL BÂTIMENTS CHAUFFAGE - CLIMATISATION	1 273.92 \$
7580	CLOTURES SÉCURIBEC INC.	CLÔTURE PASSERELLE PIERRE-BOISSEAU	7 904.53 \$
7581	DEMIX AGREGATS	PIERRE - SABLE (ENTRETIEN VOIRIE)	1 792.93 \$
7582	ENTR ARBRES ET TERRAINS BISSONNETTE INC.	NETTOYAGE DU RUISSEAU JARRET	1 609.65 \$
7583	ENTRETIEN PRÉVENTIF RONDEAU ENR.	ENTRETIEN VÉHICULES V34-11/V36-11/V32-09	551.88 \$
7584	LES JARDINS PROVOST	DÉCORATIONS EXTÉRIEURES - AUTOMNE	586.37 \$
7585	LABORATOIRE GS INC.	TRAVAUX DE RESURFACAGE MONTÉE CALIXA-LAVALLÉE PROJET S23-08-17	1 425.69 \$
7586	BENOIT LAFRENIERE	PLEXIGLAS - PISCINE - RÉPARATION V42-17 - PIÈCE PORTE GARAGE - LAMPE POCHE	1 191.04 \$
7587	LOCATION THOMAS INC.	PLANCHER CHALET	186.67 \$
7589	PIECES D'AUTOS O. FONTAINE INC.	MAINTENANCE VÉHICULES	264.27 \$
7590	P.E. BOISVERT AUTO LTÉE	MIROIRS V-43-18	218.01 \$
7591	RENÉ THOMAS & FILS	TUYAU PARC LOUIS- ST-PIERRE	17.22 \$
7592	SERVICE EAU NORME S.E.N. INC.	INSPECTION TÉLÉVISÉE DES CONDUITES SELON LES NORMES DE BNQ_RACP DU 20/10/2023 RUE PIERRE-BOISSEAU/DUVERNAY	682.95 \$
7593	EXPERT PRÉVENTION	FORMATION POMPIER II SANS DÉSINCARCÉRATION	5 562.68 \$
7594	MÉCANIQUE G.R. (2010) INC.	SURPRESSEUR POSE MOTEUR	377.12 \$
7598	BURO & CIE	ACHAT DE VOLUMES BIBLIOTHÈQUE	757.90 \$
7599	SÉCURITÉ MASKA 1982 INC	RECHARGE CYLINDRES D'AIR PROTECTION INCENDIE	424.26 \$
7600	VILLE DE VARENNES	ENTRAIDE INCENDIE	833.04 \$
7603	MARJOLAINE DAOUST	MATÉRIEL ANIMATION - ACHAT ÉQUIPEMENT-FRAIS DE DÉPLACEMENT	83.53 \$
7604	MOHCINE EL ASSAL	FORMATION UMQ -RENCONTRE URBANISME PROJET RÉGLEMENT - COMITÉ AMÉNAGEMENT I	93.02 \$
7605	DENISE ST-PIERRE	DÉCORATIONS DE NOËL & VIN POUR SOUPER DE NOËL	352.05 \$
7606	CLUB DES 3 GÉNÉRATIONS DE VERCHERES	SOUPER SOIRÉE DU 9 DÉCEMBRE	400.00 \$
7607	PITNEY BOWES	ENCRE POUR TIMBREUSE	609.31 \$
7608	MÉTRO RICHELIEU INC/ VERCHERES	BUFFET DÉPART RETRAITE MME BRUNELLE	512.20 \$
7609	FRANCOIS MARTINEAU PHARMA INC.	AUTRES BIENS NON DURABLES/ADMINISTRATION	34.15 \$
7610	CANAC	DIVERS VOIRIE ET PARCS	221.85 \$
7611	RENÉ THOMAS & FILS	TUYAU PARC LOUIS-ST-PIERRE	17.22 \$
7612	BAUVAL - PAVAGES VARENNES	ASPHALTE	874.73 \$
7616	AGISKA COOPÉRATIVE-BMR EXPRESS VERCHERES	AUTRES BIENS NON DURABLES/ ADMINISTRATION, VOIRIE, PARCS, RÉSEAU AQUEDUC/ÉGOUT, PATINOIRES, LOISIRS	1 350.77 \$
7617	GARAGE M.C. ALLEN INC	TRANSMISSION - VÉHICULE V-42-17	4 509.34 \$
7618	GARAGE STAN CHAGNON	RÉPARATION CREVAISON - VÉHICULE V36-11	40.24 \$
7619	HUGO LEFORT	BATTERIE POUR POMPE PORTATIVE 211	126.42 \$
7620	CITOYEN	REMBOURSEMENT TAXES	227.91 \$
7621	CITOYEN	REMBOURSEMENT TAXES	282.98 \$
7622	CITOYEN	REMBOURSEMENT TAXES	166.08 \$

No chèque	NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA FACTURE	
7623	CITOYEN	REMBOURSEMENT TAXES	167.39 \$
7624	CITOYEN	REMBOURSEMENT TAXES	271.06 \$
		CONTRATS (LOISIRS/PARCS/ENTRETIEN MÉNAGER/COMMUNICATIONS)	6 342.55 \$
		SALAIRES	129 447.24 \$
		REMISES ET COTISATIONS - EMPLOYEUR	38 990.87 \$
		TOTAL:	412 792.44 \$

*** CES MONTANTS INCLUS LES DÉPENSES RÉALISÉES PAR LA DIRECTIRCE GÉNÉRALE VIA SA DÉLÉGATION DE POUVOIR.

Je, soussigné, Maxime Salois, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les montants précités.

Verchères, ce 30 novembre 2023



Maxime Salois
Directeur du Service des finances et greffier-trésorier adjoint

*** NOTE : PR - PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES

CHEQUES ANNULÉS

#7509
#7510
#7511
#7601

MARIE-PIERRE SIMARD
GILLES LAROCQUE
DENIS BISSONNETTE
HUGO PROVOST-LAROSE
SYLLA NABY YOUSOUF
SOPHIE CHAMBERLAND
DANIELE NEVEU

CONTRATS NOVEMBRE 2023

ENTRETIEN MÉNAGER - ADM.	1 388.18 \$
ENTRETIEN MÉNAGER - PRESBYTERE	1 158.37 \$
MÉNAGE GARAGE-CHALET P. PARTOUT/VIELLE CASERNE	522.00 \$
OUVERTURE/FERMETURE GYMNASÉ	904.00 \$
CONTRAT LOISIR - BASKETBALL	1 800.00 \$
CONTRAT LOISIR - ZUMBA	270.00 \$
CONTRAT LOISIR - DIMANCHES CULTURELS (2)	300.00 \$

6 342.55 \$